

Services d'aide temporaire pour un scrutin



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
3	21 janvier 2015
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECADB-RFSO-14-0349	
Titre :	
Services d'aide temporaire pour un scrutin	
Date de clôture de la demande d'offre à commande :	
28 janvier 2015 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Annie de Bellefeuille	819-939-1490

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande concernant la demande d'offre à commande pour des services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECADB-RFSO-14-03490 datée du 31 décembre 2014 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Modifications

2.1 Amendement au critère M1 - Critères d'évaluation technique – de la partie 7 de la DOC.

La Demande d'offre à commandes est modifiée en supprimant, en totalité, le texte suivant :

L'offrant doit présenter deux références de clients qui ont signé un contrat, une offre à commandes ou une entente d'approvisionnement avec l'offrant pour des SAT d'une valeur minimale de 500 000 \$ par année (incluant toutes les taxes applicables).

Et en le remplaçant par:

L'offrant doit présenter deux références de clients qui ont signé un contrat, une offre à commandes ou une entente d'approvisionnement avec l'offrant pour des SAT d'une valeur minimale de 400 000 \$ par année (incluant toutes les taxes applicables).

Partie 3. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

3.1 Question n° 1

Question : Une fois qu'une offre à commande est attribuée, le classement des fournisseurs dans chacune des catégories sera-t-il communiqué aux offrants choisis?

Réponse : Le classement global des fournisseurs leur sera communiqué; le classement ne sera pas établi par catégorie.

Question: Qu'entendez-vous par un contrat ou offre à commande de 500 000\$ ou plus ? Nous sommes un fournisseur qualifié sur plusieurs offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnements. Et c'est le cas pour plusieurs fournisseurs de la région. Ainsi l'offre à commande pour les SAT de la région de la capitale nationale représente plus de 120M\$ de dollars annuellement. Chaque fournisseur peut y obtenir des contrats ou commandes subséquentes à l'offre à commandes, mais il n'y a aucune garantie monétaire rattachée à cette qualification. De plus le maximum autorisé pour chaque commande subséquente est établis à 400 000\$. Ainsi, il n'est pas possible d'obtenir un contrat individuel d'une valeur supérieure à ce montant. Par contre on peut facilement additionner plusieurs contrats et dépasser les 500 000\$ demandés.

Or est-ce que le fait d'être qualifié sur une offre à commande ou un arrangement en matière d'approvisionnement qui estime une valeur supérieure à 500 000\$ satisfait à l'exigence ?

Answer: SVP vous référer à 2.1 ci-haut.

3.2 Question No. 2

Question: Aussi, concernant la modification à l'annexe B - tableau des prix (section 2.4). Pouvez vous confirmer qu'Élections Canada exigera que les ressources d'aide temporaire affectés à la présente offre à commandes devront être payés aux taux horaires fermes de base indiqués au tableau ou s'il s'agit de taux suggérés? Et dans l'affirmative, comment Élections Canada entend s'assurer que les ressources d'aide temporaire sont payées aux salaires exigés?

Réponse : Conformément à la section 1.4 de la partie 8, le «Taux horaire de base ferme» figurant dans la colonne C du tableau de l'offre financière est fixe et ne peut pas être modifié par les soumissionnaires.

Veillez vous référer à la partie 6, Annexe A, Appendice B - Conditions générales - Services, l'article 7 Comptes et vérifications, pour de plus amples informations sur l'obligation des soumissionnaires de tenir des comptes et traces du coût de l'exécution des travaux appropriés.

3.3 Question No. 3

Question : Puisque le tableau a été modifié suite à l'amendement 1, prévoyez vous modifier la Partie 8 – critères d'évaluation financière afin de refléter le nouveau tableau. Le calcul du prix total n'est plus le même puisque les colonnes F et G ont été supprimés?

Réponse : Le tableau de la partie 8 n'a pas été modifié. Seulement le tableau de la partie 6 a été modifié. SVP vous référer au point 2.4 et 2.7 de l'amendement 1.

3.4 Question No. 4

Question: Partie 7, Critères d'évaluation technique ID O1, Item #3:
Veuillez préciser la documentation nécessaire pour soutenir cet itème. Sommes-nous tenus de fournir des factures individuelles pour justifier la facturation totale ou pouvons-nous simplement indiquer le montant total de la facturation de ce client et la période couverte?

Réponse: Des factures individuelles ne sont pas requises en vertu de l'itème 3 de la O1. Veuillez vous référer aux points 1, 2 et 3 sous O1 de la partie 7, Critères d'évaluation technique, pour l'information que chaque référence de client doit, à un minimum, contenir. Veuillez également vous référer à la section 2.1 ci-dessus, car l'item n ° 3 a changé.

Question No. 5

Question: Soumission d'une proposition - Est-ce que notre proposition peut être remise en mains propres ou doit-elle être envoyée par Postes Canada?

Réponse: Les propositions peuvent être remises en main propre ou envoyées par Postes-Canada, en autant qu'elles soient reçues avant la date et l'heure de clôture, par l'Unité de réception des propositions. S'il-vous-plait voir la partie 1-5, section 2.4.2 (d).